



PROTOCOLE D'ENTENTE

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, corporation légalement constituée, nommée ci-après AFO, ayant ses bureaux au 435, rue Donald, bureau 336, Ottawa (Ontario) K1K 4X5, et représentée par Monsieur Peter Hominuk, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare,

Réseau des groupes communautaires du Québec, corporation légalement constituée, nommée ci-après QCGN, ayant ses bureaux au 1819, boulevard René-Lévesque Ouest (suite 400), Montréal, Québec, H3H 2P5, et représenté par Madame Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare,

Et
La **Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick**, corporation légalement constituée, nommée ci-après SANB, ayant ses bureaux au 702, rue Principale, Petit-Rocher, Nouveau-Brunswick, E8J 1V1, et représentée par Monsieur Ali Chaisson, directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare,

ATTENDU que les droits linguistiques et des institutions de la minorité sont menacés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU que les communautés en situation minoritaire de langues officielles seront plus fortes en étant solidaires dans la défense de leurs droits linguistiques, tant au niveau fédéral que provincial ;

ATTENDU qu'il y a une opportunité à faire des langues officielles un enjeu majeur lors de la prochaine campagne électorale fédérale ;

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, a legally constituted corporation, hereinafter referred to as the AFO, having its offices at 336-435, Donald Street, Ottawa, Ontario, K1K 4X5, and hereto represented by Mr. Peter Hominuk, Director General, duly authorized for the purposes hereof, as he declares,

The **Quebec Community Groups Network**, a legally constituted corporation, hereinafter referred to as the QCGN, having its offices at 1819, René-Lévesque West (Suite 400), Montréal, Québec, H3H 2P5, and hereto represented by Ms. Sylvia Martin-Laforge, Director General, duly authorized for the purposes hereof, as she declares,

And
The **Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick**, a legally constituted corporation, hereinafter referred to as the SANB, having its offices at 702, Principale Street, Petit-Rocher, New Brunswick, E8J 1V1, and hereto represented by Mr. Ali Chaisson, Director General, duly authorized for the purposes hereof, as he declares,

Whereas minority language rights and institutions are threatened in Ontario, Québec and New Brunswick;

Whereas the official language minority communities acting in solidarity are stronger in the defence of their language rights, at both the federal and provincial level;

Whereas there is an opportunity during the next federal election campaign to make official languages a major issue;



ATTENDU que l'objectif principal de cette entente est d'unifier les groupes porte-parole francophones et anglophones en situation minoritaire de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick afin de hausser leur impact dans leur lutte pour faire respecter leurs droits linguistiques et pour en obtenir d'autres ;

ATTENDU que les partis reconnaissent l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles et l'existence de groupes linguistiques minoritaires francophones et anglophones au Canada.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES S'ENGAGENT À CONTRIBUER DES FAÇONS SUIVANTES :

L'AFO, QCGN et la SANB (la coalition) s'engagent à :

1. rédiger et mettre en œuvre ensemble un plan d'action visant à faire des langues officielles un enjeu électoral lors de la prochaine élection fédérale
2. se concerter avant d'émettre des communications publiques visant à dénoncer des décisions gouvernementales provinciale et fédérale allant contre les droits linguistiques ou visant la prochaine campagne électorale fédérale.
3. à mobiliser leur communauté lors d'activités de mobilisation commune ciblée par les trois organismes, que ce soit dans le cadre d'une perte de droit linguistique dans l'une ou l'autre des provinces ou dans le cadre des élections fédérales
4. à se rencontrer une fois par mois et au besoin pour s'assurer d'être à jour dans les dossiers et

Whereas the main objective of this agreement is to bring together the spokespersons for minority Francophone and Anglophone groups in Ontario, Québec and New Brunswick to increase the impact of their efforts to uphold language rights and to obtain others;

Whereas all the parties acknowledge the equality of French and English as official languages and the existence of Francophone and Anglophone language minority groups in Canada.

IN CONSEQUENCE, ALL PARTIES UNDERTAKE TO CONTRIBUTE AS FOLLOWS:

THE AFO, QCGN and SANB (the coalition) undertake to:

1. draw up and implement a joint action plan to make official languages an electoral issue during the next federal election
2. jointly confer before issuing public statements denouncing federal and provincial governmental decisions that undermine language rights or that target the next federal election.
3. engage their community in joint mobilization activities targeted by the three organizations, whether it concerns the loss of a language right in one or other of the provinces or is within the context of federal elections.
4. convene once a month, or as needed, to keep up to date on various matters and to discuss joint



pour discuter d'actions communes liées aux objectifs de l'entente.

actions pertaining to the objectives of the agreement.

5. à inviter la Fédération des communautés francophones et acadiennes à joindre à la coalition comme observatrice et à explorer avec ce groupe des partenariats précis.

5. invite the Ontario, Québec and New Brunswick Chapters of the Canadian Parents for French and the Fédération des communautés francophones et acadiennes to join the coalition as observers and to examine issues with these specific partner groups.

6. à être d'accord de façon unanime sur les enjeux qui seront soulevés en vue de l'élection fédérale et sur ceux qui feront l'objet d'une mobilisation commune lors de perte de droits linguistiques.

6. agree unanimously on the issues that will be raised in light of the federal election and on any joint mobilization regarding the loss of language rights.

7. offrir dans les deux langues officielles les communications publiques de la coalition.

7. provide the coalition's public communications in both official languages.

L'AFO et la SANB s'engagent à :

The AFO and the SANB undertake to:

1. appuyer QCGN dans sa communication avec les francophones du Québec liée à la coalition.

1. support the QCGN in its communications with Québec's francophones that pertain to the coalition.

QCGN s'engage à :

QCGN undertakes to:

1. appuyer l'AFO et QCGN dans sa communication avec les anglophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick liée à la coalition.

1. to support the AFO and SANB in its communications with anglophones from Ontario and New Brunswick that pertain to the coalition.

Finances

Finances

1. la coalition reconnaît que cette entente n'est pas une financière et que chacune des organisations est responsable de ses coûts jusqu'à avis contraire et entente sur des points précis.

1. the coalition recognizes that this is not a financial agreement and that each organization is responsible for its own expenses until notified to the contrary and specific items are agreed upon.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S:

DESIGNATION OF REPRESENTATIVES:



Pour les fins d'application de la présente entente, les personnes suivantes sont désignées :

Pour L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario :

Peter Hominuk
Directeur général

Pour le Réseau des groupes communautaires du Québec :

Sylvia Martin-Laforge
Directrice générale

Pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick :

Ali Chaisson
Directeur général

TERMES DE L'ENTENTE :

La présente entente est d'une durée d'un (1) an. Elle débute à la date de la signature de la partie signant en second lieu.

RESPONSABILITÉ :

Aucune responsabilité ne sera liée au partenariat. Ni l'une ni l'autre des associations assujetties à la présente entente n'a l'autorité, en vertu de l'entente, d'engager l'autre association à faire quoi que ce soit, ou d'autrement contraindre légalement l'autre association à quoi que ce soit.

RÉÉVALUATION ET DURÉE DU PARTENARIAT :

Il est entendu que l'entente de partenariat sera réévaluée trois mois avant son échéance et qu'elle peut être reconduite, bonifiée et/ou modifiée selon les conclusions communes des trois organismes. Des bonifications ou des modifications à cette entente peuvent être apportées avant l'arrivée de son échéance à la

For the purposes of this agreement, the following people have been designated:

For the Assemblée de la francophonie de l'Ontario:

Peter Hominuk
Director General

For the Quebec Community Groups Network:

Sylvia Martin-Laforge
Director General

For the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick:

Ali Chaisson
Director General

THE TERMS OF THE AGREEMENT:

This present agreement is for one (1) year. It will take effect on the signature date of the authorized signing member.

RESPONSIBILITY:

This partnership entails no responsibility. Neither one or the other of the associations subject to this present agreement has the authority, in virtue of the agreement, to make a commitment on behalf of the other association, or to otherwise legally bind the other association to anything.

REEVALUATION AND THE DURATION OF THE PARTNERSHIP:

It is understood that the partnership agreement will be reevaluated three months prior to its due date and that it can be extended, improved and/or modified in accordance with the conclusions of the three organizations. Improvements or modifications to this agreement can be introduced prior to its due



condition que les trois organismes signataires en donnent leur appui.

date on the condition that these are supported by each of the signatory organizations

EN FOI DE QUOI, les parties confient l'exécution des présentes à leurs représentant.e.s dûment autorisé.e.s :

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned entrust the execution hereof to their duly authorized representatives:

SIGNATAIRES DE L'ENTENTE

SIGNATORIES TO THE AGREEMENT


Les parties ont signé à (Ottawa) en duplicata en date du 2 juillet 2019.


The parties signed in duplicate on 2nd, 2019, in (Ottawa)

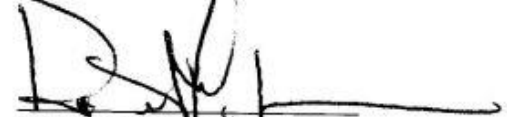
Pour/For l'**Assemblée de la francophonie de l'Ontario**

Pour/For The **Quebec Community Groups Network**

Pour/For la **Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick**


Carol Jolin
Président/President


Geoffrey Chambers
Président/President


Robert Melanson
Président/President